

Conseil communautaire du 19 Mars 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-2S-DRIP-10

AUTORISATION À DONNER AU PRÉSIDENT POUR SIGNER L'OFFRE DE FINANCEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA DU LEVANT

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Vendredi 19 du mois de Mars à dix-sept heures-trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - M. PIERRE-JUSTIN Patrice - Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmery - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - GRANDISSON Mariane - M. HOTIN Michel Eloi - Mmes HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme - LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick - Mme VIROLAN Jocelyne Albert.

EXCUSES : MM. TONTON Loïc (Procuration à Cédric CORNET) – BARBIN Teddy Olivier (Procuration à Nanouchka LOUIS) - Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia (Procuration à Sylvia LAPTES) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à Liliane MONTOUT) - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (Procuration à Sylvia LAPTES).

ABSENTS : MM. FRAIR Jules Joël - GALVANI Lucien - KANCEL Jacques, Lucien.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 33

Conseillers représentés : 5

Date de la convocation :	12 Mars 2021
Date d'affichage :	12 Mars 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	33
Nombre de votants :	38
Secrétaire de séance :	Wennie MOLIA

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-CC-4S-DAJA-24 du 15 juillet 2020 portant délégations du conseil communautaire au Président ;

Considérant l'offre de financement du plan pluriannuel d'investissements de la Communauté d'Agglomération Riviera Du Levant d'un montant global de 20 000 000 EUR de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ;

Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu.

Le conseil communautaire a approuvé un plan pluriannuel d'investissement par délibération n° 2021-CC-1S-DBR-07 du 15 Janvier 2021.

Il est prévu de garantir l'autofinancement du plan pluriannuel susvisé par un emprunt de 20 millions d'euros afin de bénéficier de la faiblesse historique des taux d'intérêts. Pour rappel, il convient de préciser que les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements. De plus, elles ne sont pas obligatoirement affectées sur une opération précise, ce qui signifie que le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires, seul le Crédit Agricole a fait une offre répondant aux modalités désirées de tirages et intégrant la pluri-annualité du programme d'équipements. Il s'agit d'une offre de financement d'une enveloppe globale maximale de 20 millions d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Organisme prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe
- Financement total de 20 millions d'euros qui sera utilisé par plusieurs tirages annuels d'un montant minimal de 500 000 € et formalisé au travers d'autant de contrat de prêts
- Une période d'utilisation de 4 ans maximum du financement global
- Taux d'intérêts index= TEC 10 flooré à 0 (Marge = 0.75 si financement sur 5 ans · Marge = 0.80 si financement sur 7 ans · Marge = 0.95 si financement sur 10 ans · Marge = 1.05 si financement sur 15 ans · Marge = 1.15 si financement sur 20 ans Étant précisé que le Taux d'Intérêts est égal à la somme Index flooré à zéro + Marge ; à titre indicatif l'indice Tec 10 au 4 mars 2021 était de -0,05%)
- Durée maximale d'amortissement de 20 ans en fonction de la nature des investissements à financer
- Commission d'engagement : 0,25% du montant global du financement
- Commission d'études de 1500 € payable à la date de signature de chaque contrat

Il vous est demandé d'autoriser le Président à négocier et signer tout document afférent à cette offre de financement.

Par 27 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

Article 1^{er} : D'Approuver l'offre de financement du plan pluriannuel d'investissement proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe selon les caractéristiques financières susvisées.

Article 2 : D'Autoriser Monsieur le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative et conformément aux compétences déléguées par le conseil communautaire, aux diverses opérations prévues dans l'accord de financement et reçoit tout pouvoir à cet effet.

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait conforme,

**Et publication ou notification
le**

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET